**CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE D’INCLUSION**

*La présente rédaction proposée par la DGEFP d’un contrat à durée indéterminée d’inclusion*, revêt un caractère indicatif. Elle ne tient pas compte des éventuelles mentions exigées par les conventions applicables à l’employeur. Il ne s’agit en aucun cas de travaux types. Les employeurs désirant rédiger un contrat de travail analogue pourront s’inspirer de la rédaction ci-après proposée tout en l'adaptant à leur propre situation.

**Le présent contrat de travail prévu à l’article *[préciser art. L. 5132-5-1 (pour les entreprises d’insertion) ;* *art. L. 5132-6-1 (pour les entreprises de travail temporaire d’insertion) ; art. L. 5132-14-1 (pour les associations intermédiaires) ; art. L. 5132-15-1-1 (pour les ateliers et chantiers d’insertion)]* du code du travail est un contrat de droit privé, conclu en application de l’article L. 1221-2 du même code, entre :**

La société *[raison sociale complète]* ou l'Association *[dénomination complète]* *ou [le CCAS ; CIAS de (…) ; la commune de (…) ; le département de (…) ; l’EPCI [préciser] de (…) ; le syndicat mixte de (…) ; la métropole de Lyon; la chambre d’agriculture de (…) ; l’établissement d’enseignement professionnel et agricole de (…) ; la délégation territoriale de l’ONF de (…)]* reconnue par convention avec l’Etat *[Entreprise d’insertion ou entreprise de travail temporaire d’insertion ou association intermédiaire ou organisme porteur d’atelier ou chantier d’insertion],* au capital de.............................euros, immatriculée au *[préciser le registre concerné*] sous le numéro................................................ *[Numéro unique d’identification]*

Dont le siège social est situé à.............................................................................   
Représentée par M./Mme *[Prénom et Nom]*, agissant en qualité de..........................................

Ci-après dénommée « l'employeur »,

D’une part,

Et,  
  
M./Mme *[Prénom et Nom]*, né(e) à …………………………….. ;

de nationalité .......................................... ;   
Demeurant..................................................................................................................... Immatriculé(e) à la Sécurité sociale sous le numéro...............................................................   
  
Ci-après dénommé(e) « le ou la salarié(e) »,

D’autre part,

### Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Engagement

M. /Mme *[Prénom et Nom]* est embauché(e) dans le cadre d’un contrat à durée indéterminée d’inclusion.

Ce contrat est conclu en application des dispositions législatives et réglementaires destinées à favoriser l'embauche des personnes âgées d’au moins cinquante-sept ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et se trouvant sans solution d’emploi à l’issue d’un parcours d’au moins un an en structure d’insertion par l’activité économique.

L’employeur informe le (ou la) salarié(e) que la déclaration préalable à l’embauche a été remise à [organisme destinataire] et des déclarations mensuelles le ou la concernant auprès de l’Agence de Services et de Paiement. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le (ou la) salarié(e) a un droit d’accès et de rectification aux informations portées sur ces documents.

**Article 2 : Durée du contrat**

Sous réserve des résultats de la visite médicale décidant de l’aptitude au poste proposé à l’article 4 du présent contrat, et à l’issue de la période d’essai mentionnée au présent contrat (si une telle période est prévue) M./Mme *[Prénom et Nom]* est engagé(e) pour une durée indéterminée, [*à temps plein] (ou) [à temps partiel].*

Ce contrat prend effet à compter du *[jour/date/année]*.

**Article 3 : Durée hebdomadaire de travail**

La durée hebdomadaire de travail est de *[préciser]* heures*,* réparties de la façon suivante :

1. **Option temps plein**

de ...........heures à .............heures du *[préciser les jours de la semaine] ;*

1. **Option temps partiel**

*Soit Indiquer la répartition de la durée du travail entre les semaines du mois*

|  |  |
| --- | --- |
| *Semaine 1* | *[…] heures* |
| *Semaine 2* | *[…] heures* |
| *Semaine 3* | *[…] heures* |
| *Semaine 4* | *[…] heures* |

*Soit Indiquer la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine :*

|  |  |
| --- | --- |
| *[Jour de la semaine]* | *[…] heures* |
| *[Jour de la semaine]* | *[…] heures* |
| *[Jour de la semaine]* | *[…] heures* |
| *[Jour de la semaine]* | *[…] heures* |

La répartition de la durée du travail telle que déterminée au présent article pourra être modifiée dans les conditions suivantes *[énumérer les cas et la nature des modifications de manière exhaustive].*

Les modifications seront notifiées au moins *[préciser le délai de prévenance]* et les horaires de travail de chaque journée seront portés à la connaissance du ou de la salarié(e)selon les modalités suivantes : *[préciser par exemple par écrit sous la forme de planning hebdomadaire]*

**La durée minimale hebdomadaire de travail est de 24 heures** *[avec possibilité pour les AI et ETTI lorsque le parcours d'insertion du salarié le justifie.de proposer une durée minimale inférieure au regard des articles L 5132-6 et L 5132-7 du code du travail].*

**c) Heures supplémentaires**

A la demande de l’employeur, le ou la salarié(e) pourra effectuer des heures supplémentaires, dans la limite du contingent annuel conventionnel ou légal. La rémunération versée est majorée au titre de ces heures.

Option contrat à temps partiel : A la demande de l’employeur, le ou la salarié(e) pourra effectuer, en plus de sa durée hebdomadaire de travail prévue à l’article 2, des heures complémentaires dans la limite de […]heures par semaine. La rémunération versée est majorée au titre de ces heures.

#### Article 4 : Fonctions et attributions

Le ou la salarié (e) est engagé (e) en qualité *de [dénomination de l’emploi ou du poste et le cas échéant, le coefficient et la classification en application de la convention collective]* et effectuera les tâches suivantes : [...................................................]

Pour l'exercice de ses fonctions, le ou la salarié (e) sera placé (e) sous l'autorité de M./Mme *[prénom et nom] ou [la fonction], ou [de toute autre personne désignée par l’employeur à cet effet]*.

#### Article 5 : Période d'essai

Il est convenu entre les parties au contrat de travail une période d'essai de [*précisez le nombre de jours, semaines ou mois retenu – dans le respect de l’art. L 1221-19 du Code du travail]* au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnités et sans avoir à motiver sa décision.

La période d’essai pourra être renouvelée une fois pour une durée équivalente et d’un commun accord entre les parties.

L’employeur qui souhaite rompre la période d’essai, doit prévenir le salarié en respectant un délai de prévenance de [*précisez le nombre d’heures, jours, semaines ou mois retenu – dans le respect de l’art. L 1221-25 du Code du travail].*

Si la durée de l'essai est inférieure à 1 semaine, aucun délai de prévenance n'est prévu.

Le salarié qui souhaite rompre la période d’essai, doit prévenir son employeur en respectant un délai de prévenance de :

* 24 heures si la durée de présence dans la structure est inférieure à 8 jours ;
* 48 heures si la durée de présence dans la structure est d’au moins 8 jours.

En cas de suspension du contrat de travail, cette période d'essai sera prolongée d'une durée égale à ladite suspension.

**Ou** : **Le présent contrat est conclu sans période d’essai.**

**Article 6 : Lieu de travail**

Le salarié exerce ses fonctions dans les locaux situés à [*préciser l’adresse complète]* ou dans l'établissement situé à *[préciser l’adresse complète].*

#### Le ou la salarié(e) peut être amené(e) à exercer son activité, ponctuellement sur un autre site de l’employeur sur demande de celui-ci, situé dans le même département [du siège ou de l’établissement] où il exerce ses fonctions, sans que cela ne constitue une modification de son contrat de travail.

#### Article 7 : Rémunération

En contrepartie de son activité, le salarié percevra une rémunération mensuelle brute de............euros pour une durée hebdomadaire de..............heures.

**Article 8** : **Congés payés**

Le (la) salarié(e) bénéficiera des congés payés en vigueur, soit actuellement .........jours par an. La période de référence est fixée du …… au …. .

Les dates de congés sont arrêtées par la direction après demande du salarié.

**Article 9 : Obligations professionnelles**

1. **Absences**

Le ou la salarié(e) est tenu(e) de prévenir son employeur de toute absence. Pour un arrêt maladie ou en cas de prolongation de cet arrêt, le certificat médical justifiant son absence doit parvenir à l’employeur sous 48 heures.

1. **Règlement intérieur et convention collective *(si employeur soumis à l’obligation)***

Lors de la signature du contrat, le ou la salarié(e) a reçu un exemplaire du règlement intérieur également affiché dont il a pris connaissance et qu’il ou elle s’engage à respecter les conditions. Il est informé que la convention collective applicable est tenue à sa disposition dans les locaux de l’employeur et qu’il peut la consulter à tout moment.

1. **Hygiène et sécurité**

Le ou la salarié(e) se conforme à toutes les consignes relatives à l’hygiène et à la sécurité qui seront portées à sa connaissance par l’employeur.

**d. Discrétion professionnelle**

Le ou la salarié(e) est tenue à une obligation de discrétion quant aux informations susceptibles d’être recueillies durant ses périodes de travail auprès de son employeur ou les clients de celui-ci.

**Article 10 : Droits collectifs**

Le présent contrat est soumis à la convention collective [préciser] applicable à l’employeur.

Les coordonnées de la caisse de retraite complémentaire et de l'organisme de prévoyance sont les suivantes : *[nom et adresse complète de chaque organisme].*

Les coordonnées de l’organisme de sécurité sociale sont les suivantes :

Les coordonnées de la mutuelle d’entreprise sont les suivantes :

**Article 11** : **Période de mise en situation en milieu professionnel (option uniquement pour les AI, EI, ACI)**

Le ou la salarié(e) peut bénéficier d’une période de mise en situation en milieu professionnel auprès d’un autre employeur désigné structure d’accueil afin de : [préciser objet].

Lorsque l’employeur est prescripteur d’une telle période, le présent contrat n’est pas suspendu et le salarié a droit au maintien de sa rémunération.

Conclue pour une durée maximale d’un mois (de date à date), la période de mise en situation en milieu professionnel peut être effectuée de manière continue ou discontinue.

La durée maximale de toutes les périodes cumulées, dans une même structure d’accueil,ne peut pas dépasser 60 jours calendaires sur une période de 12 mois.

#### Article 12 : Suspension du contrat de travail

Le présent contrat peut être suspendu sans être rompu dans certains cas (par exemple, maladie, congé maternité, congé exceptionnel, grève).

#### Ce contrat de travail peut être suspendu à la demande du ou de la salarié(e) en application des articles L. 1226-7 à L. 1226-9-1 du code du travail.

#### Article 13 : Rupture du contrat du travail

Le présent contrat peut être rompu dans le respect des dispositions légales et conventionnelles applicables et dans le respect des délais de préavis.

**Article 14 : Litige**

En cas de litige entre les parties au contrat, la juridiction compétente est le conseil des prud’hommes.

Fait à ..................................................., Le ........................................................,   
  
En deux exemplaires.   
  
Signatures de l'employeur et du salarié à faire précéder de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

L’employeur,                                                                         Le (a) salarié (e),